



Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle
Le samedi 27 mai 2017
De 13 h 30 à 13 h 55

Mary Winspear Centre
Sidney (Colombie-Britannique)

Préambule :

Le principal objectif de l'assemblée générale annuelle est de veiller à ce que les transactions opérationnelles respectent les exigences des statuts constitutifs de l'organisme. La séance de discussions ouvertes qui suivra l'assemblée générale annuelle nous permettra de célébrer les réussites de cette année, de discuter des initiatives à venir et d'écouter les commentaires des membres.

L'assemblée générale annuelle joue un rôle important, puisqu'elle permet au conseil d'administration et au personnel de transmettre publiquement de l'information, notamment les états financiers vérifiés. Les assemblées générales annuelles sont des activités juridiques et opérationnelles qui ne nécessitent que quelques éléments précis. Étant donné que la plupart des approbations requises ont trait à ce qui s'est produit l'année précédente, l'assemblée générale annuelle n'est pas la meilleure occasion de présenter les activités à venir aux membres; c'est pourquoi nous les encourageons à participer à la séance de discussions ouvertes.

L'assemblée générale annuelle de cette année sera très brève, puisqu'il n'y a aucun changement à apporter aux règlements (cela ira à l'année prochaine).

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2016
3. États financiers et nomination du vérificateur
4. Élection des administrateurs pour le mandat de 2017-2020
5. Levée de la séance